

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE TAVERNY

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 juin 2014

L'an deux mil quatorze le dix-huit juin à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le dix juin, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Monique RISCH, Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, Pascal DERCHE, Géraldine PICAULT, Cédric CHEVROLLIER, Estelle GACINA, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Thomas MERCIER, Gabrielle RICCARDI, Roger MIGNOT, Micheline MAINGUET, Cécile PALLATIN, Serge ACHARD (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Dominique COUDRAY, pouvoir donné à Dominique BERNARD

Absent : Claude GELLE

Secrétaire de séance : Micheline MAINGUET

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. Attribution d'un kit Bescherelle aux élèves de CM2

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise la distribution d'un kit Bescherelle à chaque enfant de CM2, en remplacement du traditionnel dictionnaire.

1.2. Autorisation de signature pour l'acquisition d'un local commercial sis grande rue

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle qu'en date du 10 avril dernier le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'acquisition du local commercial (ex Casino). Il convient donc de prendre une délibération pour autoriser la signature de l'acte.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.3. Constitution Commission communale des impôts directs

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal doit procéder, en début de mandat, à la demande de la Direction des services fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels sont désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission communale des impôts directs.

M. le Maire rappelle le rôle de cette commission.

La liste proposée est acceptée à l'unanimité.

1.4. Désignation des délégués auprès de la CCVOI

Rapporteur : M. le Maire

Conformément au règlement du Conseil communautaire, M. le Maire propose de désigner au sein des diverses commissions :

Développement économique / commerce :	Bernard TAILLY Dominique BERNARD Bernard PAUTET
Aménagement espace / environnement :	Sébastien HUART Martine BERNARD Serge ACHARD
Voirie / circulation :	Sébastien HUART Pascal DERCHE Cédric CHEVROLLIER
Action sociale / solidarité :	Patricia ZEISS Raynald BEAUFILS Sylvie CABEZAS
Culture / tourisme :	Patricia ZEISS Chantal WALTER Evelyne de SAINT ALBIN
Sport :	Dominique BERNARD Cécile PALLATIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation ci-dessus.

1.5. Fixation des tarifs scolaires

Rapporteur : Patricia ZEISS

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Patricia ZEISS adopte les tarifs suivants :

Restauration scolaire et activités méridiennes

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	2013	2014	2013	2014
PERMANENT	3,76	3,90	6,94	7,14
OCCASIONNEL	4,18	5,85	6,94	7,14
EXCEPTIONNEL	6,94	7,14	6,94	7,14

Accueil de loisirs pendant les vacances et garderie pré et post scolaire

Accueil de loisirs Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)		
Quotient familial	Tarif 2013 – 2014	Tarif 2014 – 2015
Tranche 1 0 – 700 €	12,40	12,55
Tranche 2 701 € à 1 100 €	13,72	13,90
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	15,28	15,46
Tranche 4 1 501 et plus	16,30	16,50
Hors commune	20,70	20,94

Accueil de loisirs sans hébergement Tarif à la journée (déjeuner et goûter inclus)		
Quotient familial	Tarif 2013 – 2014	Tarif 2014 – 2015
Tranche 1 0 – 700 €	12,40	12,55
Tranche 2 701 € à 1 100 €	13,72	13,90
Tranche 3 1 101 € à 1 500 €	15,28	15,46
Tranche 4 1 501 et plus	16,30	16,50
Hors commune	20,70	20,94

Enfin, pour le tarif de l'accueil de loisirs le mercredi, il s'est avéré nécessaire de créer une nouvelle tarification, pour tenir compte d'une part de la modification d'ouverture de cette structure en raison de la demi-journée de classe supplémentaire, et d'autre part pour tenir compte des préconisations de la CAF. Le nouveau tarif à l'heure avec plage incompressible de 4h30 laisse beaucoup plus de souplesse aux familles.

Plage de facturation incompressible de 13h00 à 17h30
départ possible à partir de 17h30

	T1	T2	T3	T4	Hors commune
13h00 - 17h30					
facturation minimale	4,50	5,40	6,30	7,20	11,25
repas et surveillance méridienne	3,90	3,90	3,90	3,90	7,14
total	8,40	9,30	10,20	11,10	18,39
13h00 - 18h00					
facturation pour 5 h	5,00	6,00	7,00	8,00	12,50
repas et surveillance méridienne	3,90	3,90	3,90	3,90	7,14
total	8,90	9,90	10,90	11,90	19,64
13h00 - 18h30					
facturation pour 5h30	5,50	6,60	7,70	8,80	13,75
repas et surveillance méridienne	3,90	3,90	3,90	3,90	7,14
total	9,40	10,50	11,60	12,70	20,89

1.6. Autorisation de signature pour la réalisation d'un prêt de 300 000€ auprès de la Banque Postale

Rapporteur : M. le Maire

Pour l'acquisition du local dont le montant s'élève à 357 000€, M. le Maire propose de contracter un emprunt de 300 000€. Le reste est pris sur des fonds propres. Plusieurs organismes financiers ont été consultés.

La Banque Postale a fait la meilleure offre, avec un taux fixe de 3,09% sur 15 ans.

M. le Maire précise que lorsque la supérette sera louée, le coût du crédit mensuel sera couvert par le montant du loyer. Restera probablement à la charge de la commune une partie des frais de copropriété. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la contraction du prêt.

1.7. Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Dominique BERNARD

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur le versement des subventions aux associations de la commune.

Dominique BERNARD, après avoir rappelé la définition des critères d'attribution, propose la répartition suivante pour 2014 et précise que les critères seront affinés pour 2015 :

	2014
DASF (danse)	2 500,00 €
FB2M (handball)	2 000,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
UKT (karaté)	1 650,00 €
Balle de match (tennis)	1 900,00 €
BCFMM (basket)	9 600,00 €
Sporting club canin	500,00 €
CSF (yoga et équitation)	1 000,00 €
IAFVO (volley)	2 500,00 €
Cyclotourisme SF	1 500,00 €
OMS	1 350,00 €
Cyberfrep	500,00 €
TOTAL	25 500,00 €

Le Conseil municipal, par quinze voix pour, une voix contre et 7 ne prenant pas part au vote en raison de leur implication dans l'une ou l'autre de ces associations, adopte la délibération.

1.8. Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire. **Modification de la délibération 2014/017 du 3 avril 2014**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à une remarque du contrôle de légalité, M. le Maire propose de rapporter la délibération du 3 avril et de modifier les articles 3, 17 et 21 de ladite délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification.

2. FINANCES

2.1. Compte administratif commune – Année 2013

Rapporteur : Martine BERNARD

Sur le rapport présenté par Martine BERNARD, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix (M. le Maire ne prenant pas part au vote), donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif.

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		208 514,32	1 018 345,02		809 830,70	
Opérations de l'exercice	2 026 943,44	2 513 016,72	937 952,85	2 251 846,28	2 964 896,39	4 764 863,00
Résultat de clôture		486 073,28		1 313 893,43		1 799 966,71
Reste à réaliser			862 655,00	138 629,00	862 655,00	138 629,00
Totaux cumulés	2 026 943,44	2 721 531,04	1 956 297,87	2 251 846,28	3 774 726,99	4 764 863,00
Résultat définitif		694 587,60		295 548,41		990 136,01

2.2. Compte administratif IFA – Année 2013

Rapporteur : Martine BERNARD

Sur le rapport présenté par Martine BERNARD, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une voix (M. le Maire ne prenant pas part au vote), donne acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif.

Libellé	Fonctionnement		investissement		ensemble	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		375 581,43	6 565,31			369 016,12
Opérations de l'exercice	886 625,46	886 681,01	897 888,46	847 681,68	1 784 513,92	1 734 362,69
Résultat de clôture		55,55	50 206,78		50 151,23	
Reste à réaliser						
Totaux	886 625,46	1 262 262,44	904 453,77	847 681,68	1 791 079,23	2 109 944,12
Résultat définitif		375 636,98	56 772,09			318 864,89

2.3. Compte de gestion commune – Année 2013

Rapporteur : Martine BERNARD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire

- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.4. Compte de gestion IFA – Année 2013

Rapporteur : Martine BERNARD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.5. Compte de gestion assainissement

Rapporteur : Martine BERNARD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.6. Affectation de résultat budget commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil, vu le compte administratif de la commune de l'année 2013, décide à l'unanimité qu'une somme de 428 478 € sera affectée à la section d'investissement.

2.7. Affectation de résultat budget IFA

Rapporteur : Martine BERNARD

Après avoir voté le compte administratif du budget IFA, le Conseil à l'unanimité, affecte la somme de 56 772,09 € à la section investissement.

2.8. Budget primitif IFA – Année 2014

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget IFA 2014 en suréquilibre d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement :	2 546 725,89 €	2 546 725,89 €
Section investissement :	2 169 530,09 €	2 542 402,09 €

Soit un suréquilibre d'investissement de 372 872,00 €

2.9. Renouvellement de la remise conjoncturelle sur les loyers des ateliers locatifs

Rapporteur : Dominique BERNARD

Dominique BERNARD rappelle qu'en septembre dernier le Conseil municipal sur proposition de M. le Maire avait accepté une remise conjoncturelle de 4% sur les loyers HT pour 4 trimestres.

Il propose, compte tenu de la conjoncture actuelle, de pérenniser cette mesure pour une année supplémentaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la délibération.

2.10. Création d'un tarif spécifique sur les loyers des ateliers locatifs la 1^{ère} année d'installation

Rapporteur : Dominique BERNARD

Depuis plusieurs mois, plusieurs cellules des ateliers locatifs sont vides. Après avis de M. le Maire, Dominique BERNARD propose qu'une remise de 25% sur les loyers soit consentie la 1^{ère} année de location. Il s'agit donc de créer une aide à l'installation.

Cette mesure s'inscrit dans la volonté de la municipalité de soutenir les entreprises et faciliter leur installation.

La proposition de Dominique BERNARD est acceptée à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Désignation d'une entreprise pour la réalisation d'un terrain multisports, de l'extension du parking de la gare et divers travaux

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rapporte qu'en date du 30 avril 2014, il a lancé la publicité pour une consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux de voirie.

Trois entreprises ont retiré le dossier. Deux ont fait une offre. Il propose donc de désigner l'entreprise L'ESSOR dont l'offre est la plus économiquement intéressante.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, autorise M. le Maire à désigner l'entreprise L'ESSOR.

Enfin, M. le Maire fait le point sur les différents travaux en cours ou à réaliser cette année 2014, dont le montant s'élève à environ 249 000€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 23h00.

